



BULLETIN D'INFORMATION

ACSALF
Volume 14, numéro 5

ASSOCIATION CANADIENNE DES SOCIOLOGUES ET ANTHROPOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE

Novembre 1992

La réforme des cégeps

Voici le texte du mémoire présenté conjointement par l'Association des professeures et des professeurs de sociologie des collèges, le Comité pédagogique provincial de sociologie des collèges et l'ACSALF, à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial québécois.

INTRODUCTION

Ce mémoire conjoint est présenté par l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (ACSALF), l'Association des professeures et professeurs de sociologie des collèges ainsi que des membres du Comité pédagogique provincial de sociologie des collèges. L'ACSALF regroupe environ 700 sociologues et anthropologues au Québec et au Canada, dont des professeurs de Cégeps et d'Universités, ainsi que de nombreux étudiants universitaires ; l'Association des professeures et professeurs de sociologie des collèges, regroupe des professeurs de sociologie au Cégep ; le Comité pédagogique provincial de sociologie des collèges réunit annuellement un délégué de cette discipline par collège comme groupe consultatif auprès du Service des programmes de la Direction générale de l'enseignement collégial. Nous représentons ainsi des professeurs, chercheurs, praticiens, étudiants, intervenants sociaux qui sont à même de pouvoir traiter des questions sociales actuelles et d'insister sur la nécessité d'une compréhension de base des phénomènes sociaux dans toute formation de niveau collégial et universitaire. À ce titre, nous nous devons de rappeler l'importance des sciences sociales dans la formation de tout citoyen.

LA FORMATION GÉNÉRALE DANS L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Comme le souligne lui-même le Conseil des collèges dans son rapport de mai 1992, nous insistons à notre tour sur la nécessité d'une solide formation générale pour tous les étudiants de niveau collégial. À notre avis, une telle formation générale pourrait prendre appui sur une première session commune à

tous les étudiants du secteur général pré-universitaire. Une telle formation générale commune, au départ des études collégiales, qui devrait laisser place aux sciences sociales, permettrait de mieux outiller les étudiants en termes d'habilités intellectuelles et de culture de base ; elle aurait l'avantage de laisser mûrir quelque peu les choix de concentration ou de spécialisation, et sans doute d'éviter soit des choix trop hâtifs, soit des changements trop fréquents de programme dès le début des études collégiales comme on l'observe actuellement. Elle aurait encore l'avantage de permettre que certains choix effectués dès le niveau secondaire soient moins définitifs et moins contraignants.

LE RÔLE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DANS LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL

Nous insistons sur le rôle des sciences humaines et sociales dans la formation générale au collégial. Il nous apparaît essentiel

d'initier tous les élèves des collèges à la dynamique des rapports sociaux et aux institutions qui façonnent nos sociétés. Nos sociétés sont devenues de plus en plus complexes et leur dynamique encore plus. Les questions économiques ou politiques, et même le développement des personnes viennent s'inscrire dans le creuset social. La formation générale de tout étudiant devrait comporter un minimum d'apprentissages portant sur les questions sociales analysées dans leur globalité, et viser à la compréhension des phénomènes sociaux. De plus, la société québécoise comme telle, dans l'ensemble de ses dimensions sociales, devrait faire l'objet d'apprentissages particuliers, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cela signifie que, dans l'univers des connaissances scientifiques minimales de certains étudiants collégiaux, est exclue une formation permettant une compréhension de base des phénomènes culturels et sociaux observables dans la société québécoise.

Les sciences sociales offrent non seulement des types d'apprentissages permettant de mieux connaître la société dans laquelle ont et auront à évoluer les étudiants, mais elles permettent en outre, à partir d'une lecture particulière des faits, de développer une certaine distance critique par rapport à la réalité. Au sortir de leurs études, les étudiants devraient donc être en mesure, non seulement de comprendre les éléments fondamentaux de la réalité sociale dans laquelle

SOMMAIRE

• La réforme des cégeps	1
• COLLOQUE ACSALF 1993 : Entre tradition et universalisme	4
• Proposition de problématique pour le colloque	8
• In memoriam : les universités et la cueillette des données, 1988-92	11
• MÉTIER ANTHROPOLOGUE/SOCIOLOGUE : J'enseigne la sociologie au cégep.	13
• Parutions récentes	14
• Appel de textes	10 et 15
• Colloques/conférences : les annonces	16

le ils vivent, mais d'en assumer toute la portée dans leurs pratiques scientifiques, professionnelles et civiles.

On ne peut pas négliger non plus l'apport des sciences sociales dans la formation technique. Plusieurs programmes de techniques collégiales laissent une certaine place aux sciences humaines ; c'est d'ailleurs l'une des grandes spécificités de la formation technique au collégial que d'asseoir la spécialisation sur une formation générale, sur des apprentissages qui fassent appel à des connaissances fondamentales et des habilités intellectuelles. Mais il importe de toute urgence de redéfinir le rôle et la place des sciences sociales dans les programmes du secteur technique. Celle qui s'y donne est souvent à la pièce. Il faut repenser l'intégration des sciences sociales dans la formation des étudiants inscrits dans le secteur technique. De plus, il y a encore quelques programmes techniques qui font l'économie des sciences humaines, ce qui va à l'encontre de la philosophie de base de la formation collégiale.

On ne peut parler du rôle des sciences humaines dans la formation générale au collégial, sans traiter également de la relative dévalorisation dont elles sont l'objet. Un tel phénomène n'est pas propre d'ailleurs au collégial, puisqu'il s'observe aux niveaux secondaire et universitaire. Paradoxalement, notre système de valeurs occulte en quelque sorte la recherche d'une connaissance minimale de la société dans laquelle nous vivons, au profit de valeurs instrumentales et souvent à courte vue, alors que l'on demande à ces mêmes sciences humaines de contribuer à la formation générale des étudiants. Ce fait de société devient un effet de système au collégial, car les sciences humaines sont celles qui bénéficient de moins de ressources, ont le ratio professeurs/étudiants le plus élevé. L'absence de préoccupations et d'analyse des phénomènes sociaux chez la population la plus scolarisée de la société québécoise prend en partie sa source au niveau collégial. Le Conseil des collèges vient de réaffirmer la nécessité des sciences humaines dans la formation générale de tout étudiant, mais il s'agira de vœux pieux

si une telle composante de la formation s'appuie sur des ressources inégales par rapport à celles dont bénéficient d'autres disciplines ou champs d'études.

LE CÉGEP ENTRE LE SECONDAIRE ET LES UNIVERSITÉS

Les collèges ont un rôle crucial à jouer dans l'ensemble du système québécois d'enseignement : ils doivent compléter la formation de base des étudiants de niveau secondaire, ils doivent également favoriser le développement et la maîtrise des habilités intellectuelles en préparation soit à des études universitaires, soit au marché du travail. Cette sorte « d'entre-deux » de la formation générale est très difficile à assumer présentement, en l'absence entre autres de mécanismes de liaison secondaire-collégial et collégial-universitaire. De nombreuses recommandations en ce sens sont restées lettre morte ; nous redisons la nécessité de tels mécanismes de liaison, dans la perspective d'une harmonisation des objectifs et des contenus de la formation générale que doivent donner les collèges par rapport aux autres niveaux d'enseignement. De plus, ces mécanismes de liaison permettraient de mieux préciser les exigences requises dans la définition des seuils d'entrée et les objectifs de réussite à tous les niveaux.

À cet égard, les sciences humaines ont déjà amorcé certaines initiatives en ce sens. Il a été organisé des colloques conjoints collèges-universités, en sociologie un comité informel de coordination collèges-universités existe depuis plusieurs années, on observe des échanges réguliers entre professeurs de collèges et universités. Nous pensons qu'il faut favoriser davantage les échanges entre les professeurs de tous les niveaux de formation ; les premiers intervenants de la formation fondamentale au collégial sont les professeurs, et il faut leur donner les moyens d'en assumer les exigences, de coordonner leurs efforts, en leur permettant d'échanger sur leurs programmes d'études et leurs problématiques respectives.

On pourrait également renforcer le rôle des Comités pédagogiques : de tels comités

sont spécifiques aux collèges, ils jouent un rôle de coordination par discipline ou champ d'étude, ils ont notamment pour fonction de susciter l'intérêt pour les questions pédagogiques, ils permettent d'harmoniser les contenus d'enseignement et d'assurer leur mise à jour. Encore une fois, les comités pédagogiques en sciences humaines ont souvent pris l'initiative, et la seule véritable réforme de programme qui ait été effectuée au secteur général est le nouveau programme en sciences humaines, qui est le résultat d'un travail de collaboration étroite entre ces comités. Enfin, ces comités pourraient devenir des lieux de concertation avec les professeurs de niveaux secondaire et universitaire, de manière à assurer plus concrètement un meilleur arrimage et une meilleure intégration entre les divers niveaux de formation.

L'ENCADREMENT

Par ailleurs, cette formation générale de base suppose des modalités d'encadrement que les professeurs de collège ne sont présentement pas en mesure d'assumer, à quelques exceptions près. Nous venons de souligner la pauvreté des ressources accordées aux sciences humaines, le ratio plus élevé de professeurs/étudiants. On peut rappeler les données sur la clientèle étudiante qui s'inscrit en sciences humaines, données qui démontrent sans l'ombre d'un doute que c'est dans cette concentration que l'on retrouve une part très importante d'étudiants ayant obtenu des résultats faibles au secondaire. Cela a certainement des conséquences sur le taux d'échec et d'abandon dont on se préoccupe de plus en plus. D'où la nécessité d'assurer aux étudiants des sciences humaines un encadrement plus important.

« Rationaliser » un programme, refaire la structure de cheminement des étudiants, redéfinir des objectifs de formation, comme ce fut le cas avec le nouveau programme en sciences humaines, tout cela n'est pas suffisant sans une qualité d'encadrement pédagogique, facteur de réussite scolaire, comme le démontrent les études disponibles. Ce n'est pas le nombre total de cours qu'il faut augmenter en sciences humaines, mais bien

ÉQUIPE ÉDITORIALE :

Denis Harrisson, Louise Bouchard, Dominique Parisien, Jacques Leroux

SECRETARIAT :

**Raymond Lalonde - Département de sociologie, Université de Montréal,
Pavillon des sciences sociales, C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7
Bureau : 3150, rue Jean-Brillant, local 5148, Montréal (Québec) H3T 1N8
Tél. : (514) 343-5637 - Télécopieur : (514) 343-5722**

INFOGRAPHIE :

Laser Communications (514) 384-6150

le nombre d'heures par semaine et par cours permettant de mieux suivre le cheminement de chacun des étudiants et d'inscrire des activités à caractère pratique : exercices, laboratoire, etc., tout comme on procède dans les sciences de la nature et en mathématiques. D'où l'importance d'inscrire des ateliers et des séminaires dans tous les programmes, d'où la nécessité de développer des activités d'intégration. L'une des spécificité des collèges est précisément l'encadrement qu'ils apportent aux étudiants, en vue de les préparer soit aux études universitaires, soit au marché du travail ; dans les deux cas, une solide discipline intellectuelle, des capacités d'adaptation et d'innovation sont requises, que des contacts pédagogiques fréquents peuvent permettre de développer et stimuler.

LA RECHERCHE

La recherche devrait être inscrite comme un mandat explicite des collèges, ce qui n'est pas le cas actuellement. La contribution des collèges au développement scientifique, technique et social ne peut se faire sans une place plus grande accordée à la recherche.

On peut distinguer plusieurs types de recherche que peuvent mener les professeurs des collèges. Ainsi la recherche dite institutionnelle, même largement développée, reste à consolider : profils de clientèles, recherches sur l'abandon scolaire, etc. Seule une connaissance approfondie, de base, largement diffusée, des diverses situations pédagogiques au collégial, est de nature à mieux asseoir des décisions éclairées. Un tel type de recherche demande à être soutenu davantage.

La recherche pédagogique et la recherche-action ont par le passé permis aux collèges d'apporter une contribution intéressante à la recherche scientifique au Québec ; cependant, faute de moyens et de soutien adéquat, elle demeure très nettement en deçà des possibilités que peut offrir le milieu collégial. Nous incluons ici non seulement le développement de modèles d'encadrement ou de formation, mais également la rédaction d'ouvrages de synthèse, d'ouvrages à caractère didactique, etc.

La recherche technologique constitue l'une des forces des collèges, qu'il importe de continuer à soutenir davantage.

Il y a aussi la recherche fondamentale, parent pauvre de la recherche collégiale, notamment en raison de l'absence de mesures adéquates. Pourquoi ne pas songer à un Fonds pour l'aide à la recherche au collégial, distinct du Fonds FCAR et poursuivant des objectifs de soutien à la recherche indi-

Les dates de tombée et de parution des prochains numéros du BULLETIN DE L'ACSALF sont les suivantes :

	TOMBÉE	PARUTION
Vol. 15, no 1 15 déc. 1992 9 janv. 1993
Vol. 15, no 2 19 fév. 1993 8 mars 1993

viduelle et de développement d'équipes de recherche au collégial ?

Mais valoriser et soutenir la recherche au collège peut rester lettre morte si on n'améliore pas les conditions de la recherche pour les professeurs. Les tâches d'enseignement et d'encadrement sont à ce point importantes que pour un grand nombre de professeurs, il est vain de penser à faire de la recherche sans une libération d'enseignement. Force est de reconnaître que les collèges n'offrent pas encore ni le contexte ni les conditions d'un développement de la recherche.

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU CORPS PROFESSORAL

Historiquement, les exigences minimales de formation du corps professoral au collégial ont été celles d'un diplôme universitaire de premier cycle. Mais l'évolution récente des collèges montrent que de plus en plus de professeurs ont poursuivi ou poursuivent des programmes de perfectionnement et qu'un pourcentage croissant détient un diplôme de deuxième cycle. Compte tenu des nouvelles exigences liées à l'enseignement et à la recherche, telles que nous venons d'en faire état, et en tenant compte également qu'un diplôme universitaire de premier cycle de quatre (4) années sera bientôt requis pour les professeurs du niveau secondaire, nous sommes d'avis que l'on doit exiger à l'avenir une maîtrise complétée comme formation minimale pour accéder à un poste de professeur au collégial.

L'ordre collégial fait partie de l'enseignement post-obligatoire au Québec, mais à la différence de l'ordre universitaire, dont le mandat explicite est centré sur la recherche, il ne libère pas ses professeurs afin qu'ils puissent se perfectionner. Parce que son mandat est surtout orienté vers l'enseignement, nous croyons que tous les professeurs de l'ordre collégial devraient bénéficier, tout comme leurs confrères de l'ordre universitaire, de libérations pour se consacrer à leur perfectionnement, tout autant dans un champ disciplinaire qu'en pédagogie.

Certes, les professeurs ont depuis la créa-

tion des Cégeps développé une « culture de perfectionnement ». Bon an, mal an, un pourcentage élevé de professeurs se perfectionnent et se ressource à travers des activités nombreuses et variées. Cependant, ils doivent la plupart du temps en assumer en grande partie les frais. Le perfectionnement demeure de l'ordre des « choix individuels », est intégré à des cheminements personnels et particuliers, les institutions

ne les soutenant que très rarement.

Même si l'Université de Sherbrooke a mis sur pied il y a quelques années le programme PERFORMA, lequel offre un certain cadre de perfectionnement aux professeurs de Cégep, il n'y a pas de véritable programme de formation qui tienne compte de la spécificité des acquis et des attentes disciplinaires et pédagogiques des professeurs des collèges.

CONCLUSION

Les collèges sont certainement à une croisée de chemins. Ils constituent un des grands acquis de la démocratisation du savoir. Mais ils font face à des défis nouveaux, inédits, qui commandent une réflexion en profondeur : définition de la spécificité de la formation générale au collégial par rapport aux autres niveaux d'enseignement, nouvelles clientèles, nouvelles exigences de formation, meilleure intégration des programmes, renouvellement ou ressourcement du corps professoral, etc.

Nous souhaitons que cette Commission parlementaire soit l'occasion d'une véritable réflexion collective en profondeur, qui mènera les collèges à mieux assumer ces nouveaux défis. ■

ONT COLLABORÉ À LA RÉDACTION :

Annick Allard, Cégep de Rosemont, secrétaire de l'Association des professeurs et des professeurs de sociologie des collèges

Maurice Angers, Cégep de Maisonneuve, coordonnateur du Comité pédagogique provincial de sociologie des collèges

Louise Corriveau, Cégep Édouard-Montpetit

France Hubert, Cégep de Maisonneuve, présidente de l'Association des professeurs et professeurs de sociologie des collèges

Raymond Lajoie, Cégep Joliette-De Lanaudière, membre du conseil d'administration de l'ACSALF et membre du Comité pédagogique provincial de sociologie des collèges

Claudette Otis, Cégep Montmorency, et membre du Comité pédagogique provincial de sociologie des collèges

Gilles Pronovost, Université du Québec à Trois-Rivières, président de l'ACSALF

Octobre 1992